



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES



États financiers

Pour l'exercice terminé le
31 mars 2010



Chambre des communes

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction.....	3
Rapport des vérificateurs à la greffière de la Chambre des communes	4
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de l'avoir du Canada	7
État des flux de trésorerie	8
Notes aux états financiers	9 à 24



Chambre des communes

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints de la Chambre des communes pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ainsi que toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Chambre des communes.

La direction a préparé ces états financiers conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, en se fondant sur les meilleures estimations et le jugement de la direction (s'il y a lieu), et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière présentée pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec ces états financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et des pratiques de gestion et de contrôle interne conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les éléments d'actif sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations tiennent compte des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences de la loi.

De plus, la direction est chargée de tenir les dossiers de son volet des comptes d'allocations de retraite et de convention de retraite des parlementaires, relativement au régime de pension des députés administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

À la demande de la direction, ces états financiers ont fait l'objet d'une vérification par KPMG.

Au nom de la Chambre des communes,
le 11 juin 2010.

Audrey O'Brien
Greffière de la Chambre des communes

Claire Kennedy, CMA
Dirigeante principale des finances



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

Rapport des vérificateurs à la greffière de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière et de l'avoir du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2010 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et qui sont approuvés par le Bureau de régie interne de la Chambre des communes. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre des communes. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et de l'avoir du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2010 ainsi que des coûts nets des opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de la Chambre des communes, le Bureau de régie interne et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 11 juin 2010



Chambre des communes

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2010	2009
ACTIF		
Actifs financiers		
Encaisse	818 \$	850 \$
Débiteurs (Note 4)	20 249	20 561
Stocks aux fins de revente	185	154
Avances (Note 5)	<u>359</u>	<u>356</u>
	21 611 \$	21 921 \$
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	49 \$	141 \$
Stocks	2 451	1 919
Immobilisations corporelles (Note 6)	<u>10 509</u>	<u>10 976</u>
	13 009 \$	13 036 \$
TOTAL DE L'ACTIF	34 620 \$	34 957 \$
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (Note 7)	14 986 \$	14 007 \$
Salaires à payer	3 159	10 536
Indemnités de vacances à payer	6 771	6 660
Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (Note 8)	443	1 387
Indemnités de départ (Note 9)	44 719	50 141
Prestations de retraite des députés (Note 10)	<u>698 359</u>	<u>645 589</u>
	768 437 \$	728 320 \$
Avoir du Canada	(733 817) \$	(693 363) \$
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DU CANADA	34 620 \$	34 957 \$
Passif éventuel (Note 11)		
Obligations contractuelles (Note 12)		

Approuvé par :

Audrey O'Brien
Greffière de la Chambre des communes

Claire Kennedy, CMA
Dirigeante principale des finances

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	<i>2010</i>	<i>2009</i>
CHARGES (NOTE 13)		
Administration de la Chambre	246 838 \$	255 024 \$
Députés et agents supérieurs de la Chambre	<u>248 416</u>	<u>248 426</u>
Total des charges	495 254 \$	503 450 \$
REVENUS (NOTE 14)		
Restauration et autres services aux députés	2 355 \$	2 074 \$
COÛT NET DES OPÉRATIONS	492 899 \$	501 376 \$



Chambre des communes

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2010	2009
AVOIR DU CANADA, DÉBUT DE L'EXERCICE	(693 363) \$	(638 523) \$
Coût net des opérations	(492 899)	(501 376)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (<i>Note 3a</i>)	427 692	417 180
Changement dans la situation nette du Trésor (<i>Note 3c</i>)	(47 189)	(47 063)
Services reçus gratuitement (<i>Note 16</i>)	<u>71 942</u>	<u>76 419</u>
AVOIR DU CANADA, FIN DE L'EXERCICE	(733 817) \$	(693 363) \$



Chambre des communes

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2010	2009
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût net des opérations	492 899 \$	501 376 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Services reçus gratuitement	(71 942)	(76 419)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 570)	(4 043)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(28)	(1 053)
Variations dans l'État de la situation financière :		
Augmentation du passif	(40 117)	(53 684)
Diminution des débiteurs et avances	(309)	678
Augmentation des stocks et des stocks aux fins de revente	563	(268)
Diminution des charges payées d'avance	(92)	130
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>377 404 \$</u>	<u>366 717 \$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition des immobilisations corporelles	3 156 \$	3 157 \$
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	<u>(25)</u>	<u>(10)</u>
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	3 131 \$	3 147 \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(380 503) \$	(370 117) \$
ENCAISSE NETTE UTILISÉE (FOURNIE)	32 \$	(253) \$
ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	850 \$	597 \$
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	818 \$	850 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

1. AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

Les pouvoirs de la Chambre des communes découlent essentiellement des dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

Le Bureau de régie interne est le corps administratif de la Chambre des communes; il en assure la surveillance de la gestion financière et de l'administration au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La greffière de la Chambre des communes est la secrétaire du Bureau de régie interne et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président.

Députés et agents supérieurs de la Chambre

Les députés assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent au sein des comités permanents et des comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur parti, et orientent le travail du service de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions telles que président, vice-président, leaders à la Chambre et whips en chef.

Administration de la Chambre

Les employés de la Chambre sont chargés de fournir des services aux députés élus pour une législature et, de plus, sont en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assumant la continuité d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure sous-tendant le processus démocratique. Ils offrent des conseils et du soutien par le biais d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs et juridiques, les services de gestion et de technologies de l'information, de gestion des immeubles, de sécurité, de restauration, des finances, des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et le travail des députés dans leur rôle de législateur et de représentant des 308 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 882 employés à temps plein et relèvent de la greffière : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services en ressources humaines, planification corporative et communications.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne.

(b) Crédits parlementaires

La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Chambre des communes ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada représente la différence entre toutes les rentrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre la Chambre des communes et les ministères fédéraux.

(d) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle des écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée au moyen du Trésor.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(f) Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente comprennent les articles dans les cantines, les cafétérias et le Restaurant parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

(g) Stocks

Les stocks comprennent les matières consommables, le matériel et les fournitures de bureaux qui ne sont pas destinés à la revente et qui ont une valeur minimale de 50 000 \$. Les stocks sont évalués au moindre coût ou à la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau incluses dans le système d'inventaire permanent et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles en stock.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est de 10 000 \$ et plus sont comptabilisées à titre d'immobilisations à leur coût d'achat. Les articles similaires de moins de 10 000 \$ sont inscrits à titre de charges dans l'état des résultats. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en cours de développement sont transférés à la catégorie d'éléments d'actif appropriée au moment de l'achèvement, et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'éléments d'actif	Période d'amortissement
Matériel informatique et infrastructure	3 ans
Machinerie et équipement	7 à 10 ans
Véhicules	5 et 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail
Équipement loués	5 à 10 ans

(i) Salaires et avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires et avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif lié aux salaires et avantages sociaux des employés est calculé selon les conditions d'emploi respectives en utilisant les niveaux de rémunération des employés à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées par les employés. Les indemnités de vacances à payer aux employés à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées par les crédits parlementaires des exercices futurs.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

(j) Pensions et autres avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du régime.

Les parlementaires admissibles participent à un régime de retraite à cotisations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime, y compris tout rajustement au déficit actuariel, sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

ii. Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats des provisions actuarielles des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement du Canada.

Les parlementaires qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

(k) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(l) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents donnant lieu aux revenus surviennent.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

(m) Services reçus gratuitement d'autres ministères fédéraux

Les services reçus gratuitement d'autres ministères fédéraux sont comptabilisés comme charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Un montant correspondant est constaté directement dans l'état de l'avoir du Canada.

(n) Contributions

Les contributions versées aux associations parlementaires et indépendantes internationales sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(o) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

(p) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de cessation d'emploi et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

3. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, qui le sont pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats nets des opérations de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(A) RAPPROCHEMENT DU COÛT NET DES OPÉRATIONS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS

	(en milliers de dollars)	
	2010	2009
COÛT NET DES OPÉRATIONS	492 899 \$	501 376 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net des opérations, mais sans incidence sur les crédits :		
Services reçus gratuitement	(71 942)	(76 419)
Indemnités de départ des employés	5 422	(7 701)
Stocks utilisés	(3 448)	(4 327)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 570)	(4 043)
Perte nette sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(28)	(1 053)
Élimination des opérations internes - Services de restauration	711	654
Rajustement des crédateurs de l'exercice précédent	629	408
Autres	514	1 030
Indemnités de vacances	<u>(111)</u>	<u>325</u>
	421 076 \$	410 250 \$
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût net des opérations, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 097 \$	2 944 \$
Paie sur le principal - immobilisations corporelles louées	996	1 004
Stocks achetés	2 487	2 859
Charges payées d'avance	<u>36</u>	<u>123</u>
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	427 692 \$	417 180 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

(B) CRÉDITS FOURNIS ET UTILISÉS

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Crédits parlementaires fournis :		
Votés — Dépenses de fonctionnement	292 110 \$	279 673 \$
Montants législatifs	<u>150 678</u>	<u>146 035</u>
	442 788 \$	425 708 \$
Crédits annulés : Dépenses de fonctionnement	(15 096)	(8 528)
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	427 692 \$	417 180 \$

(C) RAPPROCHEMENT DE L'ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT ET DES CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS

(en milliers de dollars)

	2010	2009
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT	380 503 \$	370 117 \$
Variation des comptes débiteurs et des avances	309	(678)
Variation des comptes créditeurs, des charges à payer et des salaires à payer	(6,398)	(834)
Variation des prestations de retraite des parlementaires	52,771	48,142
Autres rajustements	<u>507</u>	<u>433</u>
	47 189 \$	47 063 \$
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	427 692 \$	417 180 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

4. DÉBITEURS

	(en milliers de dollars)	
	2010	2009
Débiteurs à recevoir du Conseil du Trésor - Intérêts sur les Comptes de retraite des parlementaires	17 349 \$	16 060 \$
Débiteurs - Les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	2 318	3 858
Débiteurs - Entités externes	<u>592</u>	<u>653</u>
	20 259 \$	20 571 \$
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	<u>(10)</u>	<u>(10)</u>
TOTAL	20 249 \$	20 561 \$

5. AVANCES

	(en milliers de dollars)	
	2010	2009
Petite caisse pour les députés	290 \$	288 \$
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	39	39
Avances liées aux frais postaux	19	19
Autres avances aux employés de la Chambre des communes	<u>11</u>	<u>10</u>
TOTAL	359 \$	356 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	COÛT				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Le 31 mars 2009	Acquisition	Aliénations, radiations et transferts	Le 31 mars 2010	2010	2009
Matériel informatique et infrastructure	5 959 \$	1 324 \$	(402) \$	6 881 \$	1 566 \$	885 \$
Machinerie et équipement	6 007	294	(274)	6 027	1 564	1 734
Véhicules	531	587	(59)	1 059	804	359
Autre équipement	4 024	247	(169)	4 102	773	748
Logiciels	10 668	242	(834)	10 076	1 590	1 418
Améliorations locatives	5 411	290	—	5 701	3 459	3 710
Actifs en développement	1 071	113	(784)	400	400	1 071
TOTAL PARTIEL	33 671 \$	3 097 \$	(2 522) \$	34 246 \$	10 156 \$	9 925 \$
Équipement loué	6 892 \$	59 \$	(28) \$	6 923 \$	353 \$	1 051 \$
TOTAL	40 563 \$	3 156 \$	(2 550) \$	41 169 \$	10 509 \$	10 976 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(en milliers de dollars)

	AMORTISSEMENT CUMULÉ			Le 31 mars 2010
	Le 31 mars 2009	Amortissement	Aliénations, radiations et transferts	
Matériel informatique et infrastructure	5 075 \$	635 \$	(395) \$	5 315 \$
Machinerie et équipement	4 273	378	(188)	4 463
Véhicules	171	114	(30)	255
Autre équipement	3 276	291	(238)	3 329
Logiciels	9 250	854	(1 618)	8 486
Améliorations locatives	1 701	541	—	2 242
TOTAL PARTIEL	23 746 \$	2 813 \$	(2 469) \$	24 090 \$
Équipement loué	5 841 \$	757 \$	(28) \$	6 570 \$
TOTAL	29 587 \$	3 570 \$	(2 497) \$	30 660 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 3 570 335 \$ (2009 - 4 042 600 \$).



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Créditeurs - Entités externes	12 878 \$	13 196 \$
Créditeurs - Les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral	<u>2 108</u>	<u>811</u>
TOTAL	14 986 \$	14 007 \$

8. OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES

La Chambre des communes a conclu des ententes de location-acquisition pour l'équipement dont le coût s'élève, au 31 mars 2010, à 6 922 746 \$ (6 891 985 \$ au 31 mars 2009) et l'amortissement cumulé se chiffre à 6 569 779 \$ (5 840 679 \$ au 31 mars 2009). La Chambre des communes a inscrit une obligation au titre des contrats de location-acquisition de 442 523 \$ au 31 mars 2010 (1 386 898 \$ au 31 mars 2009).

Paiements de location minimaux

(en milliers de dollars)

	2011	2012	2013	2014	2015 et exercices ultérieurs	Total
Équipement	414 \$	29 \$	6 \$	1 \$	—	450 \$
Moins : intérêts théoriques	6	1	—	—	—	7

SOLDE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES **443 \$**



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Chambre des communes versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2009-2010 les charges s'élèvent à 32 401 927 \$ (29 770 616 \$ en 2008-2009), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Chambre des communes relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici de l'information sur les indemnités de départ en date du 31 mars :

	(en milliers de dollars)	
	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	50 141 \$	42 440 \$
Charge pour l'exercice	(2 265)	14 466
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(3 157)</u>	<u>(6 765)</u>
OBLIGATION AU TITRE DES INDEMNITÉS DE DÉPART DES EMPLOYÉS, FIN DE L'EXERCICE	44 719 \$	50 141 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

10. COMPTES DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

À l'âge de 55 ans, lorsque les parlementaires cessent d'exercer leurs fonctions à ce titre, ils ont droit à une allocation de retraite de base s'ils ont versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité de session moyenne pendant les cinq années où l'indemnité a été la plus élevée; le taux d'accumulation est de trois pour cent pour ces indemnités moyennes. Les allocations de base sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

La responsabilité à l'égard des prestations de retraite des parlementaires constitue les obligations de la Chambre des communes par rapport au régime de pension, lequel est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Elle est comptabilisée au moyen des comptes suivants :

- Le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) a été établi afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Les cotisations de la Chambre des communes en 2009-2010 représentent environ 3,7 fois les cotisations des parlementaires (3,7 en 2008-2009).
- Le Compte de convention de retraite des parlementaires (CCR) a été établi afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Les cotisations de la Chambre des communes en 2009-2010 représentent environ 7,4 fois les cotisations des parlementaires (7,4 en 2008-2009).

Voici les renseignements relatifs aux comptes de retraite des parlementaires, en date du 31 mars :

	(en milliers de dollars)	
	2010	2009
Comptes de retraite des parlementaires,		
début de l'exercice	645 589 \$	597 447 \$
Cotisations versées par les parlementaires		
CARP	1 498 \$	1 433 \$
CCR	2 166	2 116
Intérêts gagnés	66 957	62 003
Charge pour l'exercice	21 270	20 579
Prestations versées pendant l'exercice	(26 327)	(25 681)
Redressement du déficit actuariel— CCR	600	600
Impôt remboursable versé à l'Agence du revenu du Canada - CCR	<u>(13 394)</u>	<u>(12 908)</u>
TOTAL	698 359 \$	645 589 \$

Au 31 mars 2009, on notait un déficit actuariel estimé à 3,2 millions de dollars. On a déterminé qu'un rajustement actuariel de 600 000 \$ serait effectué à compter de l'exercice 2008-2009 et ce, pour les six exercices suivants afin d'éliminer le déficit dans le compte de pension. Ce rajustement annuel, incluant la portion d'intérêt, est sujet à modifications selon les révisions futures.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

11. PASSIF ÉVENTUEL

En date du 31 mars 2010, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle contre la Chambre des communes.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	2011	2012	2013	2014	2015 et exercices ultérieurs	Total
Location de bureaux de circonscription des députés	8 227 \$	8 598 \$	8 984 \$	9 389 \$	9 811 \$	45 009 \$
Équipement de la Chambre et des députés	852	890	930	972	1 016	4 660
Véhicules	8	—	—	—	—	8
Total	9 087 \$	9 488 \$	9 914 \$	10 361 \$	10 827 \$	49 677 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

13. CHARGES PAR CATÉGORIE PRINCIPALE

	(en milliers de dollars)	
	2010	2009
OPÉRATIONS		
Salaires et avantages sociaux des employés	323 683 \$	327 699 \$
Locaux	54 232	60 171
Transport et télécommunications	51 972	49 185
Services professionnels et spéciaux	18 773	19 943
Services publics, fournitures et approvisionnements, et autres	9 952	8 764
Location	9 856	10 113
Informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	7 539	6 931
Réparation et entretien	5 625	6 137
Publicité	5 037	4 459
Services d'impression et de publication	4 009	3 952
Amortissement des immobilisations corporelles	3 570	4 043
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	<u>29</u>	<u>1 053</u>
	494 277 \$	502 450 \$
COTISATIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS INTERNATIONALES	977	1,000
TOTAL	495 254 \$	503 450 \$

14. REVENUS

	(en milliers de dollars)	
	2010	2009
Services de restauration — ventes	2 252 \$	1 985 \$
Frais de location de salles	31	25
Droits d'adhésion — Associations parlementaires	24	28
Frais de gymnase	19	20
Autres	<u>29</u>	<u>16</u>
TOTAL	2 355 \$	2 074 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

En 2009-2010, la Chambre des communes a engagé des charges de 130 695 972 \$ (131 607 778 \$ en 2008-2009) et a reçu des revenus de 10 440 \$ (11 925 \$ en 2008-2009) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal des ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Ces charges comprennent des services reçus gratuitement comme le décrit la note 16.

16. SERVICES REÇUS GRATUITEMENT

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes. Ces services reçus gratuitement ont été constatés comme suit dans l'État des résultats de la Chambre des communes :

	(en milliers de dollars)	
	2010	2009
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada - Locaux fournis	54 232 \$	60 171 \$
Secrétariat du Conseil du Trésor - part de l'employeur des primes d'assurance	17 330	15 877
Ressources humaines et Développement des compétences Canada - Frais administratifs liés au traitement des demandes aux commissions provinciales des accidents du travail	380	371
TOTAL	71 942 \$	76 419 \$

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et la rentabilité de sorte qu'un seul ministère ou organisme mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de la paye et d'émission de chèques, les services de traduction et d'interprétation fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services postaux offerts par Postes Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'État des résultats de la Chambre des communes.

17. INFORMATION COMPARATIVE

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.